



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET ACÉRICOLE SUR LE 5^e RANG NORD

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge tiendra une séance le **3 novembre 2026, à 19 h 30**, au Centre communautaire situé au **857, chemin de Saint-Ignace**, afin de statuer sur une demande de dérogation mineure concernant un projet acéricole situé sur le 5^e Rang Nord, à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Nature de la dérogation demandée : Autoriser l'installation de conteneurs maritimes destinés à servir de station de pompage pour une exploitation acéricole, sans l'aménagement d'une dalle de béton ni l'application des matériaux de revêtement extérieur exigés par l'article 109.1 du Règlement de zonage numéro 2008.03303.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 3 novembre 2026.

Les documents relatifs à cette demande peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Ignace-de-Stanbridge, ce 20^e jour d'octobre 2026.

Le directeur générale et greffier-trésorier, Enrique Machado

Direction générale

592, rang de l'Église Nord
Saint-Ignace-de-Stanbridge (Qc)
J0J 1Y0